

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTION
D'EXPLOITATION DES IMAGES ALSAT-2A

ENTRE
UNIVERSITE
FERHAT ABBAS-SETIF 1

ET

L'AGENCE SPATIALE ALGERIENNE
-ASAL-

Entre

Université Ferhat Abbas- Sétif 1
Représentée par : son Recteur
Monsieur le Professeur DJENANE Abdel-Madjid

D'une part,

Et

L'Agence Spatiale Algérienne,
Représentée par le Directeur d'Etudes chargé de la formation et de la
recherche :
Monsieur IFTENE Tahar

D'autre part

Ont convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'Université Ferhat Abbas- Sétif 1 et l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL),
conviennent d'une coopération et d'une collaboration dans l'acquisition et
l'exploitation des Images Alsat-2A à des fins pédagogiques et de recherche.

Article 2 : Nature de la collaboration

L'Agence Spatiale Algérienne fournira, selon les conditions et modalités
énoncées aux articles 3 et 5, des images satellitaires Alsat-2A en mode
programmé et/ou archive, et contribuera à l'encadrement pédagogique des
étudiants en fin de cycle.

Article 3 : Conditions d'octroi d'images Alsat-2A

Les conditions d'octroi d'images Alsat-2A sont :

1. La demande d'images doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de fin d'étude ou de recherche,
2. La demande d'images doit être adressée à la cellule imagerie de l'ASAL, visée par un responsable de l'Université, accompagnée du formulaire de commande d'images Alsat-2A dûment renseigné (formulaire téléchargeable sur le site web de l'ASAL),
3. La fourniture d'un bon de commande, visé par le service de comptabilité de la faculté concernée,
4. La demande d'images doit être accompagnée d'un descriptif du projet de recherche ou de fin d'études, objet de la demande d'images Alsat-2A,
5. La signature par le demandeur d'un document intitulé « droit et propriétés intellectuelles », visé par le responsable.

Enfin, Il est attendu la remise à l'ASAL du rapport/thèse/mémoire final du projet de recherche/Projet de fin d'étude.

Article 4 : Assistance technique

L'Agence Spatiale Algérienne assistera l'étudiant ou le chercheur dans l'exploitation de l'imagerie satellitaire Alsat-2A, par :

- Des orientations sur les méthodes de traitements de l'image Alsat-2A,
- Des observations/remarques sur les résultats obtenus par l'exploitation de l'imagerie Alsat-2A.

Article 5 : définition des prix et modalités de paiement :

Les images Alsat-2A seront fournies selon les modalités suivantes :

Type d'acquisition des images Alsat-2A	Superficie de la couverture Alsat-2A demandée	Arrangement tarifaire
Mode archive ou programmation (PAN / MS)	Inférieure ou égale à 306 km ² (01 scène)	Gratuit
	Supérieure à 306 km ²	Réduction de 50 %

- Pour des superficies supérieures à 306 Km², une facture proforma sera délivrée.

Article 6: Domiciliation bancaire

Le service contractant se libérera des sommes dues au titre de la présente convention en faisant donner crédit:

Au compte N° 599 0300 352 113/61
Ouvert au nom de l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL)
Auprès de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)
Agence 599 Che Guevara Alger centre
RIB N° 00 100 599 0300 352 113/61

Article 7: Durée de la convention

Cette convention de durée de trois (3) ans, prend effet à la date de sa signature par les deux parties. Elle peut être dénoncée à l'initiative d'une des parties ou d'un commun accord selon une procédure qui sera arrêtée par ces parties.

Article 8: Modification de la convention

Toute modification de la présente convention se fera d'un commun accord entre les parties signataires.

Article 9 : Déclaration de principe:

Toute clause insérée dans la présente convention et qui serait contraire aux dispositions réglementaires en vigueur est considérée nulle, non avenue et n'affectera pas la validité des autres dispositions de la convention.

Les clauses ainsi annulées seront d'un commun accord remplacées par d'autres, tout en respectant l'intention initiale des parties à la convention.

Article 10 : Entrée en vigueur de la convention

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les deux Parties.

Fait à Alger, le

Pour l'Université Ferhat Abbas- Sétif 1

Pour l'Agence Spatiale Algérienne

أ. جنان عيسى البشير

